

Quand un aumônier se fait historien. Quelques mots sur Arsène Leroy (1854-1920), « celui qui a rétabli la Vérité »

En avril 2022, les archives historiques de la maison-mère et du noviciat de la congrégation des Sœurs des Saints-Cœurs de Jésus et de Marie, conservées jusque-là en Paramé à Notre-Dame-des-Chênes, étaient déposées aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine après plusieurs échanges entre la sœur archiviste Paule Boulais et le conservateur en charge des fonds privés, Bruno Isbled¹. Ce fonds, entièrement classé par la religieuse, constitue à bien des égards une source importante pour l'histoire du département d'Ille-et-Vilaine² : créée en 1853, la congrégation religieuse hospitalière dédiée aux pauvres se double dès 1856 et jusqu'au début du xx^e siècle d'une mission enseignante, et des religieuses institutrices, connues sous le nom de Sœurs des Petites Écoles, accompagnées par les frères eudistes et soutenues par les notables locaux, ouvrent de nombreuses écoles dans les campagnes³. Sont également conservées dans ce fonds des archives produites au cours de la Première Guerre mondiale, l'institution Notre-Dame-des-Chênes ayant été transformée en hôpital complémentaire en 1914 ou relatives à l'occupation et à la libération de Saint-Malo et de Paramé. De nombreux papiers évoquent bien évidemment la vie et l'œuvre de la fondatrice Marie-Amélie Fristel (1798-1866), en particulier ceux déposés devant la congrégation pour les causes des saints à Rome. Et de fait, le fonds contient, et c'est ce qui nous intéresse ici, d'assez nombreux documents sur l'abbé Arsène Leroy, qui en est l'initiateur et qui

1. Ce dépôt résulte en partie de la nécessité pour la congrégation de se séparer d'une partie du domaine de Notre-Dame-des-Chênes. Le répertoire et le conditionnement du fonds 321 J ont été très partiellement repris en juin-juillet 2022 par Sébastien Lalinec, chargé du classement des fonds privés sous la responsabilité de Bruno Isbled. Une partie des archives n'est pas communicable, notamment les dossiers individuels des religieuses.

2. Les archives étant celles de la maison-mère de la congrégation, l'intérêt historique se porte en réalité bien au-delà du département du fait de la forte présence des religieuses à l'étranger (Guernesey, Canada, Belgique, Pays-Bas, Côte d'Ivoire, Venezuela et Bénin).

3. À Rothéneuf, Saint-Ideuc, Château-Malo, Saint-Guinoux, Mont-Dol, Roz-sur-Couesnon, Maxent, Saint-Gonlay, le Thélén en Plélan-le-Grand, Chaumeray en Guipry, Pont-Réan en Guichen, Chancé, Langan, etc.



Figure 1 – L’abbé Arsène Leroy (3^e à droite) entouré de sa famille dans le jardin de l’aumônerie à Notre-Dame-des-Chênes en Paramé. De gauche à droite, son neveu, l’abbé Léopold Leroy, ecclésiastique près de Blois (1899-1979), sa sœur, Marie Leroy (1873-1934), tertiaire à Notre-Dame-des-Chênes, et sa nièce, Alice Leroy (1902-1985), en religion Sœur Marie du Sauveur, de la congrégation des Saints Cœurs de Jésus et de Marie, en habit et avec sa coiffe si reconnaissable. (Arch. dép. d’Ille-et-Vilaine, 321 J 15)

est aussi à l’origine de la réhabilitation de Jeanne Jugan (1792-1879)⁴, fondatrice des Petites Sœurs des Pauvres. Il n’est pas pour nous un complet inconnu puisque dans l’article que nous avons consacré à Bédée en 2016, nous nous sommes intéressés à son frère Louis (1866-1930) qui, en tant qu’officier de santé et maire de Bédée de 1912 à sa mort, avait joué un rôle important dans la vie de cette commune rurale durant la Grande Guerre⁵. Nous avons alors constaté que l’abbé Leroy avait laissé

4. Jeanne Jugan est née en 1792 à Cancale et Marie-Amélie Fristel en 1798 à Saint-Malo. Il n’est pas impossible qu’elles se soient rencontrées à Saint-Servan dans les années 1830 (MILCENT, Paul, *Jeanne Jugan : humble pour aimer*, Paris, Le Centurion, 1979 ; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 J 354, fonds de documentation sur Jeanne Jugan).

5. LAGADEC, Yann, SACHET, Claudia, « Une commune rurale d’Ille-et-Vilaine dans la Grande Guerre : Bédée à travers les notes du docteur-maire Louis Leroy (1914-1922), *Mémoires de la Société d’histoire et d’archéologie de Bretagne*, t. XCIV, 2016, p. 233-258.

une œuvre écrite de qualité, reconnue et saluée par ses contemporains, œuvre qui a perpétué son souvenir au-delà des congrégations qu'il a servies. Aussi, l'entrée de ce fonds aux Archives départementales suivie du projet de la publication de *Mélanges* offerts à Bruno Isbled nous donne-t-elle l'occasion de retracer à grands traits sa vie et son parcours d'historien en commençant par une présentation de sa famille puis de son engagement auprès des Petites Sœurs des Pauvres qui le conduit à contribuer à la réhabilitation de Jeanne Jugan avant d'aborder les querelles religieuses du tournant du siècle auxquelles il prit part au cours du seul rectorat qu'il exerça, à Saint-Georges-de-Reintembault, avant d'aborder la dernière partie de sa vie consacrée pleinement à la communauté de Notre-Dame-des-Chênes et à sa vocation d'historien.

Les années de jeunesse

Arsène Leroy est né à Bécherel le 8 juin 1854 ; il est le cadet d'une « excellente⁶ » famille de dix enfants (sept garçons et trois filles). Son père, Jean-Marie (1821-1901), né à Baulon, en Ille-et-Vilaine, y est instituteur de 1853 à 1883. Il n'a pas fréquenté l'école normale de Rennes mais possède un brevet de capacité, délivré à Quimper en 1846, qui lui a permis d'exercer dans plusieurs villes comme sous-maître, dans des pensionnats, ou comme instituteur libre (Ploërmel, Morlaix, Pont-Croix, Loudéac) avant de se fixer à Bécherel⁷. Il quitte l'enseignement à 62 ans et devient receveur d'octroi puis receveur-buraliste et tient finalement un commerce de papeterie. Arsène Leroy, par sa mère, Marie Jéhanin (1831-1886), est le cousin germain d'Alexandre Jéhanin (1851-1911), maire de Bécherel de 1886 à sa mort, conseiller général du canton de Bécherel en 1892 et député d'Ille-et-Vilaine de 1902 à 1906⁸. Précisons que les Jéhanin sont originaires du village de Boutavent en Iffendic et qu'ils s'installent à Bécherel au début du XIX^e siècle où ils sont tanneurs de père en fils et à plusieurs reprises maire de la cité⁹. Outre Louis, mentionné précédemment, Arsène est par un autre de ses frères, Jean-Baptiste, allié aux Marquis : Eugène, le père, médecin de Bécherel, et le fils, portant le même prénom, chirurgien et fondateur en 1923 du centre anti-cancéreux de Rennes.

6. « M. l'abbé Leroy, aumônier à Notre-Dame-des-Chênes, à Paramé », *La Semaine religieuse du diocèse de Rennes*, n° 39, 25 septembre 1920 [article non signé], p. 608-614.

7. Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 12 T 131, dossier d'instituteur de Jean Leroy.

8. Alexandre Jéhanin est élu député en avril 1902 à la faveur du retrait du député Porteu qui ne se représente pas. Il se rallie au groupe de l'Union démocratique (1902-1910) rassemblant des républicains modérés, alors plutôt à gauche, soutenant le gouvernement de Waldeck-Rousseau (juin 1899-juin 1902). Mais en 1905, une scission se produit ayant pour conséquence le départ des députés soutenant Émile Combes.

9. Une partie des archives de la tannerie est donnée aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine en 2023 et compose désormais le fonds 356 J. Comme pour les archives de la congrégation des Sœurs des Saints-Cœurs de Jésus et de Marie, c'est Bruno Isbled qui en a organisé l'entrée dans le service.

Le jeune Arsène suit sa scolarité au petit séminaire de Saint-Méen puis au grand séminaire de Rennes. Sa qualité d'étudiant ecclésiastique le dispense de service militaire en 1874. Ordonné prêtre le 7 juin 1879, il est nommé vicaire à Pont-Réan, paroisse de Guichen, où son passage ne semble pas avoir laissé de traces. Le 15 juin 1881, il s'engage dans la société religieuse des « Frères des Pauvres¹⁰ ». Ces prêtres, aumôniers et prédicateurs des communautés et des hospices de vieillards, sont les auxiliaires des Petites Sœurs des Pauvres et c'est en cette qualité qu'il réside successivement à Rennes, à la Piletère, puis à Paris¹¹ avant de rejoindre, vers 1889, la maison-mère et le noviciat, désormais et exclusivement établis à Saint-Pern à la Tour Saint-Joseph, où il est chargé de la formation spirituelle des novices¹².

La réhabilitation de Jeanne Jugan

À son arrivée, la congrégation est dirigée depuis plus de trente ans par Marie Jamet, sœur Augustine de la Compassion, sous l'autorité du père Auguste Le Pailleur (1812-1895), présenté comme le fondateur et supérieur général de l'ordre. Jeanne Jugan, la fondatrice historique, devenue religieuse sous le nom de Sœur Marie de la Croix, est décédée depuis dix ans... « servante parmi les servantes »... Interdite de quête et confinée pendant vingt-sept ans, de 1852 à sa mort, à la maison-mère de Rennes puis à Saint-Pern, elle est écartée de la congrégation et de l'histoire officielle des origines au terme d'une histoire qu'il convient de retracer. Dans les années 1830, Jeanne Jugan, âgée d'une quarantaine d'années, vit à Saint-Servan comme domestique, se louant au service des habitants de la cité ou des environs. Elle partage un appartement de la ville avec deux amies, Françoise Aubert dite « Fanchon » et Virginie Trédaniel, et mène une vie pieuse. En 1839, elle porte secours à une vieille aveugle (Anne Chauvin) sans ressource en l'accueillant dans son modeste logement. Plusieurs autres veuves suivront. Pour pourvoir à la nourriture, elle décide de quêter de porte à porte, d'abord seule, puis suivie de ses deux amies et d'une quatrième, Marie Jamet, avant de recevoir l'appui d'un jeune vicaire de la paroisse, Auguste Le Pailleur. En 1842, les quatre femmes prononcent leurs vœux et Jeanne Jugan est désignée comme leur supérieure ; elles s'installent dans l'ancien couvent des Sœurs de la Croix sous la protection de l'évêque de Rennes, M^{gr} Brossays Saint-Marc. Deux ans plus tard, elles prennent le nom de Sœurs des Pauvres, appellation qui devient en 1847, Petites Sœurs des Pauvres. Cependant, vu le nombre croissant de pensionnaires, le produit des quêtes devient insuffisant.

10. Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 321 J 15. Dissolution de cette société par manque de recrutement. Société qu'il ne faut pas confondre avec les Petits Frères des Pauvres, œuvre fondée en 1946.

11. L'abbé Leroy aurait pu également « prêcher » à l'étranger mais cette information manque de précision. *Ibid.*, 321 J 15.

12. *Ibid.*, 321 J 15.

Des habitants de Saint-Servan pensent alors à adresser à l'Académie française en décembre 1844 un mémoire pour demander l'attribution du prix Montyon¹³, doté de 3000 francs, à Jeanne Jugan et à son œuvre, ce qui est accordé un an plus tard. Ce prix permet d'acquérir des biens et, tandis que l'ordre connaît une expansion rapide, Jeanne Jugan continue humblement ses quêtes, comme aux origines, et finit par être tenue éloignée des instances de direction au moment où elles se structurent. C'est l'ancien vicaire de Saint-Servan qui devient le supérieur général de l'ordre quand il est approuvé par l'évêque en 1852 puis par le pape Pie IX en 1854. Et c'est une autre religieuse, Marie Jamet, qui sous l'influence de l'abbé Le Pailleur, se voit attribuer, avec lui, la paternité de la fondation de l'ordre, la future sainte n'étant que la « 3^e quêteuse »... Les écrits sont falsifiés, les faits déformés, une légende tenace s'impose aux dépens de la véritable histoire en inversant les rôles. Si ceux qui ont connu les premiers temps de l'œuvre doutent, et que d'autres qui s'intéressent à l'histoire des origines, notamment les publicistes¹⁴, constatent parfois des incohérences dans la présentation qui en est faite, la mystification est habile et s'impose peu à peu à tous y compris et surtout à l'intérieur de la congrégation, en particulier auprès des novices.

L'abbé Leroy reste circonspect devant ces récits troublants¹⁵. Il entreprend « avec beaucoup d'exigence critique »¹⁶ de mener une enquête en collectant les preuves, notamment le mémoire de 1844 et les témoignages des plus anciennes religieuses et en recueillant, avant sa mort, la confession de Marie Jamet¹⁷. Par son discernement, il devient alors « celui qui a rétabli la vérité », rappelant tout simplement les faits, « attribuant à chacun son dû »¹⁸, tout en évitant de mettre en cause l'abbé Le Pailleur qui est néanmoins écarté à son tour de la congrégation en 1890¹⁹. Claude Langlois a très bien souligné dans son ouvrage sur les congrégations féminines au

13. Il existe deux prix Montyon : un prix de vertu et un prix de littérature qui récompense un « ouvrage utile aux mœurs ». Nous renvoyons vers le site internet de l'Académie française pour la liste des récipiendaires du prix de littérature (<https://www.academie-francaise.fr/prix-montyon>).

14. Dès le milieu du XIX^e siècle, le nombre d'ouvrages sur Jeanne Jugan et l'Œuvre est important.

15. Né à Bécherel, il a pu lui-même entendre dans son entourage un récit plus proche de la réalité.

16. Selon Paul Milcent, le père Leroy travaillait « avec méthode » et faisait preuve d'une grande « exigence critique » : il refusait d'affirmer ce qui n'était pas solidement établi par les documents (MILCENT, Paul, *Jeanne Jugan...*, op. cit., p. 161).

17. Après la destitution de l'abbé Le Pailleur en 1890, Marie Jamet « se libère » et avoue : « Je ne suis pas la fondatrice » exprimant le désir « que tout soit dévoilé quand le moment deviendrait plus propice et sans risque pour l'unité de la Congrégation » (Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 321 J 15, notes d'Alice Leroy). Marie Jamet est décédée en 1893, l'année de la parution du premier ouvrage de l'abbé Leroy.

18. TROCHU, Francis, M^{gr}, *Jeanne Jugan, fondatrice de la Congrégation des Petites Sœurs des Pauvres*, La Tour Saint-Joseph, Saint-Pern, Congrégation des Petites Sœurs des Pauvres, 1960, p. 230.

19. Il meurt à Rome en 1895.

XIX^e siècle²⁰, que Jeanne Jugan, personnalité atypique mais sans autonomie sociale, humble quêteuse, pouvait difficilement s'imposer comme celle qui anime, au-delà du premier cercle, la congrégation devenue une véritable « entreprise caritative internationale²¹ ». Il fallait sans doute la foi d'un jeune vicaire plein d'énergie, pour diriger l'expansion des premières années et maîtriser l'ampleur du développement de l'ordre. Lui et Marie Jamet offrent des visages « plus jeunes, plus représentatifs et [sont] socialement mieux adaptés à leur fonction »²². Ce faisant, l'abbé Le Pailleur n'a pu s'empêcher de céder à « un culte de la personnalité fort fréquent dans les congrégations, mais ici excessif et accompagné d'une réécriture des origines qui ne craignait pas de douteuses falsifications des faits et même des documents »²³.

Finalement, l'abbé Leroy, publie le résultat de ses recherches sur la congrégation et sur Jeanne Jugan dans trois ouvrages, avec l'aval des autorités religieuses diocésaines et les encouragements de la vicaire (*sic*) générale de l'ordre, Sœur Augustine de Saint-André. D'abord *L'Œuvre des petites sœurs des pauvres*, en 1893, une étude sur le fonctionnement et l'organisation de l'ordre, puis *Au pays de la Charité* en 1901 et enfin, *l'Histoire des Petites Sœurs des Pauvres* en 1902. C'est ce dernier livre qui est récompensé du prix Montyon au printemps 1903 (doté de 500 francs)²⁴, traduit en plusieurs langues, et qui lui vaut une lettre élogieuse du préfet de la Congrégation de l'Index à Rome. Lui, le sage et discret abbé, que ses contemporains disaient doté d'une belle intelligence et d'un talent d'écrivain, fait désormais figure de « premier biographe sérieux de Jeanne Jugan »²⁵.

Mais *l'Histoire des Petites Sœurs des Pauvres*, qui réhabilite Jeanne Jugan²⁶, paraît dans un contexte politique marqué par de profondes divisions politiques et par

20. LANGLOIS, Claude, *Le catholicisme au féminin. Les congrégations françaises à supérieure générale au XIX^e siècle*, Paris, Éditions du Cerf, 1984, p. 170-171.

21. *Id.*, *ibid.*, p. 167 et 293.

22. *Id.*, *ibid.*, p. 293.

23. *Id.*, *ibid.*, p. 171

24. *La Semaine religieuse du diocèse de Rennes*, 11 juillet 1903 publie cette annonce : « [...] nous sommes heureux de saluer un de nos compatriotes, l'abbé Leroy, aumônier de la Tour Saint-Joseph qui, pour son histoire des Petites-Sœurs des pauvres, reçoit un prix Montyon de cinq cents francs [...] ».

25. LANGLOIS, Claude, « “Je suis Jeanne Jugan”. Dépendance sociale, condition féminine et fondation religieuse », *Archives de sciences sociales des religions*, n° 52/1, 1981, p. 21-35. Quant à la documentation collectée par l'abbé, qui devait contenir des lettres de l'abbé Le Pailleur, des procès-verbaux, des lettres de Rome, etc., elle n'a malheureusement pas été conservée. L'abbé avait souhaité la voir détruite à sa mort mais sa sœur Marie ne s'y résolut pas. Elle les garda avec elle, dut les confier à son neveu, Léopold, qui les remit au curé de Bécherel qui les rangea dans le coffre-fort (*sic*) de la paroisse et c'est probablement son successeur qui se chargea de leur destruction en 1934 (MILCENT, Paul, *Jeanne Jugan...*, *op. cit.* p. 241). Les archives de la paroisse de Bécherel (Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 5 V) ne conservent rien sur l'abbé Leroy.

26. L'attention se portera désormais vers elle. Son humble sépulture dans le cimetière de la Tour Saint-Joseph est déplacée dans la crypte de la basilique en 1936. Elle est béatifiée en 1982 et canonisée en 2009.

les querelles religieuses. Or, comme le relève Claude Langlois, Jeanne Jugan a pu illustrer, du moins à ses débuts, une figure de « sainte laïque »²⁷ : s'il est vrai qu'elle est portée vers la piété, elle n'œuvre pas pour autant pour la paroisse ou une congrégation religieuse, comme cela se pratique couramment, mais agit à titre personnel pour le compte de pauvres vieillards infirmes. Ce n'est que par la suite que les fondatrices se regroupent pour entrer dans les ordres. Il n'est sans doute pas vain de rappeler ces faits en ces temps de luttes anticléricales dans lesquelles l'abbé Leroy ne va pas tarder à se trouver directement impliqué.

À Saint-Georges-de-Reintembault, dans les querelles religieuses

Quelques mois après avoir reçu le prix Montyon, il est nommé recteur de Saint-Georges-de-Reintembault pour « assurer la succession de l'abbé [Pierre Joseph] Brassier (1835-1903) »²⁸. Ce dernier, ancien aumônier militaire pendant la guerre de 1870-1871, chevalier de la Légion d'honneur, chanoine honoraire de Rennes, prêtre de la paroisse pendant trente ans, laisse, en disparaissant en août 1903, une œuvre considérable aux yeux des paroissiens : reconstruction de l'église et de la tour, fondation de l'orphelinat en 1884-1885 qui lui vaudra de recevoir en 1889 le prix de vertu Montyon de l'Académie française, comme Jeanne Jugan et son successeur²⁹. L'abbé Leroy s'intègre très bien et très rapidement à la vie paroissiale en se montrant très actif (bénédiction de l'hôpital-hospice, construction du mur du jardin du presbytère, souscription du monument de l'abbé Brassier, etc.).

Or, ce court rectorat d'à peine quatre ans s'inscrit dans le moment le plus tendu de la réaction anticléricale du début du xx^e siècle : laïcisation des écoles congréganistes chrétiennes (loi du 7 juillet 1904) et séparation des Églises et de l'État (loi du 5 décembre 1905) dont les inventaires de 1906 en sont l'illustration. À Saint-Georges-de-Reintembault, l'abbé Leroy consigne ces événements dans le livre de paroisse : il commence par réfuter, preuves à l'appui, tout financement des édifices du culte (église et presbytère)³⁰ par la commune avant de faire le récit de la fermeture de l'école communale des filles

27. LANGLOIS, Claude, *Le catholicisme au féminin...*, op. cit., p. 170.

28. L'abbé Leroy est nommé le 1^{er} septembre 1903. Précision apportée par Alice Leroy (Arch. départ. Ille-et-Vilaine, 321 J 15).

29. Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 5 V 279/1, livre de paroisse et 2 O 272/19, Église. La reconstruction de l'église, engagée depuis 1863, est finalement confiée à l'architecte Aristide Tourneux en 1870-1872 ; le clocher est construit par Arthur Regnault en 1885.

30. *Ibid.*, 5 V 279/1. En revanche, ces preuves ne semblent pas avoir toutes été conservées... Une partie de la population a également répondu à plusieurs souscriptions publiques (Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 2 O 272/19, Église).

en septembre 1905 et du départ des sœurs du tiers-ordre du Carmel d'Avranches³¹. Cette fermeture est néanmoins suivie, « dès janvier 1906³² » selon l'abbé, de la réouverture d'une école libre comme la loi le permet au prix d'une :

« grosse charge pour le clergé de la paroisse, notamment pour le recteur, qui est responsable et doit organiser les ressources pour faire face au traitement et à l'entretien des trois maîtresses, à la location, aux réparations et au mobilier scolaire. »

Mais avec les inventaires du mobilier et des objets liturgiques, la tension monte encore d'un cran. L'abbé écrit :

« comme préliminaires, la sinistre loi comporte l'inventaire des biens de l'église. Comme beaucoup d'autres, nous résistons à cette première mesure considérée comme la mainmise sur les fabriques et monuments du culte. »

Le récit qu'il fait de cet épisode témoigne d'une forte opposition d'une partie de la population à cette mesure : le 13 mars 1906, 800 personnes – un tiers des habitants³³ – sont devant l'église, toutes portes fermées, quand le percepteur arrive, entouré de trois gendarmes à pied et de trois autres à cheval. Le recteur est sur le perron pour « protester », puis 350 hommes, criant « Vive la Liberté ! Vive Jésus-Christ ! », se tenant par les coudes, barrent l'accès de l'église à l'agent du fisc qui doit rebrousser chemin avec son escorte. Pendant trois semaines, le bourg reste barricadé. Les mois passent et la population tient bon, encouragée par la réélection, début mai, du député conservateur de Fougères Alexandre Lefas³⁴, qui fait dire au recteur que « pour la première fois, de mémoire d'hommes, le bon candidat l'emporte à St Georges ». Finalement, fin juillet, l'administration bat en retraite et fournit un « simulacre d'inventaire » car « aucun ornement de l'église n'y figure ».

Avant de quitter la paroisse en mai 1907, l'abbé Leroy parvient encore à éteindre les dettes résultant des travaux de l'église malgré toutes les difficultés matérielles. L'ancien prédicateur de la société religieuse des « Frères des Pauvres » a rempli son rectorat avec détermination face à l'adversité mais il reconnaît néanmoins que si les événements de l'école libre et des inventaires auront été l'occasion de « deux victoires morales », si l'esprit des habitants de Saint-Georges est majoritairement

31. L'abbé Leroy mentionne dans le livre de paroisse de Saint-Georges-de-Reintembault que les religieuses enseignantes présentes depuis plus de soixante-dix ans « ont fait un bien réel dans la paroisse et [ont] contribué à la régénération des femmes ».

32. Clémentine Jouanne, ancienne institutrice congréganiste de l'école « publique » (*sic*) de Saint-Georges-de-Reintembault depuis 1880, a fourni fin août 1905 un certificat de sécularisation qui l'autorise à tenir une école de filles installée rue de Louvigné, mais rien n'indique dans le dossier de l'inspection académique que l'école a ouvert normalement dès la rentrée (Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 12 T 576).

33. La population de Saint-Georges-de-Reintembault compte 2433 habitants au recensement de 1906.

34. Alexandre Lefas (1871-1950), avocat, député conservateur puis sénateur à partir de 1933 jusqu'en 1941. Il est également élu au conseil général de 1919 à 1931 et en est le président de 1924 à 1928.

religieux (« c'est-à-dire qu'ils tiennent à la religion et aux pratiques »), il n'en est pas pour autant clérical³⁵. Et la place laissée vacante à l'aumônerie de l'œuvre hospitalière de Notre-Dame-des-Chênes lui donne l'opportunité de rejoindre une communauté qui paraît davantage convenir à son tempérament tout en lui permettant de revenir à ses chères études.

À Notre-Dame-des-Chênes, l'historien

À Paramé, l'abbé Leroy s'adapte très naturellement à son nouveau lieu de vie : l'œuvre des « vieillards de l'asile » lui rappelle les « bons vieux des Petites sœurs des Pauvres »³⁶ et ses sermons semblent être très appréciés des religieuses. Dès son arrivée, il adhère à la Société archéologique et historique de l'arrondissement de Saint-Malo³⁷ qu'il connaît bien puisqu'il a eu l'occasion en 1902 de transmettre le résultat de ses recherches sur Jeanne Jugan devant ses membres qui prirent alors la décision de faire modifier « l'inscription fausse » apposée en 1886 sur la façade de la première maison à Saint-Servan³⁸. L'abbé participe activement aux séances de travail, est membre de la commission de publication à partir de 1912 et rédige plusieurs articles sur les congrégations religieuses de Saint-Servan (les Filles de la Croix et du Bon Pasteur, les Dames du Calvaire) ainsi que sur la paroisse de Saint-Ideuc³⁹.

La Grande Guerre le surprend à Notre-Dame-des-Chênes où la Croix-Rouge, qui y a déjà une antenne (plusieurs religieuses de la congrégation sont des infirmières diplômées), aménage un hôpital auxiliaire dès le 2 août 1914⁴⁰. L'abbé Leroy en

35. Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 5 V 279/1, livre de paroisse. La commune a vu naître en 1606 le prédicateur et missionnaire Julien Maunoir ainsi qu'Anne Boivent, en 1787, fondatrice des Sœurs du Christ Rédempteur ; mais elle est aussi la petite patrie de Jean Janvier (1859-1923), maire radical de Rennes de 1908 à sa mort et de l'historien Armand Rébillon (1879-1974), professeur au lycée puis à la faculté des lettres de Rennes.

36. *Ibid.*, 321 J 37, journal de la congrégation (1880-1936), p. 528.

37. La société est créée en 1899.

38. Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 321 J 15 ; MILCENT, Paul, *Jeanne Jugan...*, *op. cit.*, p. 161.

39. Parution dans les *Annales de la Société historique de l'arrondissement de Saint-Malo*, respectivement en 1912, 1913 et 1919. Il resterait à rechercher si des échanges ont existé entre l'abbé Leroy et l'influent M^{re} Duchesne (1843-1922), né à Saint-Servan, directeur de l'École française de Rome pendant vingt-sept ans et président d'honneur de la Société. On renvoie à ce sujet à BOUCHER, Christian (dir.), *Louis Duchesne, incontournable monument de l'Histoire*, Saint-Malo, Les dossiers de la Société d'Histoire, n° 4/Cristel Éditions, 2017 (avec les contributions de Jean-François Miniac, Jean-Yves Ruaux, Brigitte Waché et André Vauchez).

40. Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 321 J 37. L'hôpital auxiliaire (HA) n° 4 Notre-Dame-des-Chênes est doté d'une clinique chirurgicale et de filiales à Cancale et à Saint-Méloir-des-Ôndes. Selon le journal (à la date du 28 février 1919), l'hôpital a compté jusqu'à 112 lits pour les blessés ; aux chambrées des soldats et officiers s'ajoutaient une salle d'opération et des pièces destinées aux infirmières et à la lingerie. Entre août 1914 et février 1919, 2 167 soldats et marins français ont été accueillis (y compris des « Algériens, Sénégalais,

devient l'aumônier : il côtoie les blessés, célèbre les messes pour les militaires, est le témoin de conversions⁴¹ et de cérémonies religieuses inhabituelles en ces lieux, comme des obsèques orthodoxes du fait de la forte présence de soldats russes. Durant toutes ces années, l'abbé consacre une part de son temps au travail intellectuel, porté vers l'étude historique comme on l'a vu ou vers des œuvres de morale ; il est membre correspondant de plusieurs sociétés et contribue à diverses revues religieuses (*L'ami du clergé*, *Le dimanche paroissial*)⁴². À partir de 1912, il prépare, avec l'évêque de Joliette au Canada, M^{gr} Archambault, et le père eudiste Gabriel Mallet, le dossier d'approbation des constitutions de l'ordre par la Cour de Rome qui doit lui conférer un caractère de droit pontifical.

Puis, sentant peut-être sa fin proche (il est gravement malade en 1916), il reprend un travail de mémorialiste, encouragé par la mère supérieure qui lui demande de « remettre en lumière les souvenirs du passé »⁴³. En effet, comme à Saint-Pern quelques années auparavant, la disparition progressive des premières religieuses, des amis et bienfaiteurs de la première heure qui avaient connu la fondatrice, Amélie Fristel, décédée quarante plus tôt, a laissé s'estomper la mémoire des premières années. Cela est accentué encore par le relâchement des liens entre les religieuses de retour à la maison-mère après des années de sécularisation et celles restées à Notre-Dame-des-Chênes, ceci alors même que la fondation se déploie en dehors des frontières et que le développement urbain et économique transforme la petite cité de Paramé en grande ville⁴⁴. Il apparaît donc indispensable de construire une histoire commune qui ressoudera la communauté. L'ouvrage de l'abbé Leroy paraît en juin 1918 sous le titre *l'Histoire des Sœurs des Saints Cœurs de Jésus et de Marie*, après avoir été présenté à l'archevêque de Rennes, M^{gr} Dubourg, qui donne une préface⁴⁵. L'abbé Leroy achève son récit en formulant le vœu d'une introduction possible de la cause

Tonkinois, Annamites, Marocains ») ainsi que des Belges, des Russes (surtout entre avril 1917 et mars 1918), des Anglais, Italiens, Serbes, Grecs et Canadiens ; 1 382 opérations chirurgicales ont été comptabilisées ainsi que 33 décès de soldats. La grippe espagnole a touché l'établissement sans faire de victime.

41. Au cours de leur hospitalisation à Notre-Dame-des-Chênes, quatre soldats (trois Parisiens et un Marocain) demandent à être baptisés et à recevoir la première communion.

42. KERVILER, René, *Répertoire générale de bio-bibliographie générale bretonne*, 1886-1908, t. x ; *La Semaine religieuse du diocèse de Rennes*, article nécrologique du 25 septembre 1920.

43. Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 321 J 15.

44. *Ibid.*, 321 J 15. Précision apportée par Alice Leroy.

45. *L'Histoire des Sœurs des Saints Cœurs de Jésus et de Marie* est citée dans le *Bulletin* de la toute jeune Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne (n° 2, 1921, p. 76), dans la rubrique des livres nouveaux. Avant la parution de l'ouvrage de l'abbé Leroy, on recense deux références plus anciennes sur Marie-Amélie Fristel et son œuvre : *La Sœur Marie-Amélie Fristel, notice sur sa vie et son œuvre*, 1869, et GUINÉ, Th., *Sœur Marie-Amélie Fristel : fondatrice du Bureau de charité, de l'asile Notre-Dame des Chênes de Paramé et de la Congrégation des SS. Cœurs de Jésus et de Marie, dite des Petites Écoles*, Vannes, Lafolye-frères, 1901.

de la fondatrice de Notre-Dame-des-Chênes en Cour de Rome. Il a encore le temps de rédiger lui-même les 235 articles relatant la vie et les vertus de la fondatrice qui composent le dossier qui sera déposé à Rome six ans plus tard et aboutira en mai 1976 à la déclaration du pape Paul VI reconnaissant Marie-Amélie Fristel comme vénérable de l'Église catholique⁴⁶.

L'abbé Leroy décède le 1^{er} septembre 1920. Ses obsèques sont célébrées dans la chapelle de la communauté des Chênes. La Société archéologique et historique de l'arrondissement de Saint-Malo y est bien représentée. Les éloges sont unanimes pour dire que l'abbé a mené une « vie toute de sainteté, de dévouement et d'incessant labeur. » Dans une circulaire qu'elle publie, la supérieure de Notre-Dame-des-Chênes⁴⁷ retient que le « dévouement à notre famille religieuse fut sans borne, témoin son "Histoire de la Congrégation" qui restera le mémorial de son action bienfaisante au milieu de nous ». *La Semaine religieuse du diocèse de Rennes*, datée du 25 septembre 1920, publie un long article nécrologique rédigé par son confesseur, l'abbé Guillou⁴⁸, qui le décrit comme un homme dont la vie « n'est point de celles qui firent grand bruit dans le monde »⁴⁹. *Le Salut*, le journal de la région malouine, s'incline « respectueusement sur la tombe de l'abbé Leroy ». Il est inhumé dans le caveau familial à Bécherel. Le 2 octobre 1991, ses restes sont exhumés pour être transférés à Saint-Pern⁵⁰, dans le cimetière-rosaria de la maison-mère des Petites Sœurs des Pauvres. Sur sa tombe, cette épitaphe : « Abbé Arsène Leroy. Celui qui a rétabli la Vérité ».

La vie d'Arsène Leroy a inspiré son entourage familial : deux jeunes nièces ont vécu au sein de la communauté des Sœurs de Saint-Thomas de Villeneuve au faubourg Berhault à Bécherel. Elles y sont décédées très jeunes en 1908 et 1910. Un neveu, Léopold, est ecclésiastique à Blois⁵¹. Enfin, une autre nièce, Alice Leroy, née en 1902 à Bécherel⁵², est entrée en religion sous le nom de Sœur Marie du Sauveur dans la congrégation de Paramé au sein de laquelle son oncle fut aumônier. Comme lui, elle a écrit une histoire de la fondatrice : d'abord une plaquette parue en 1964, *Fleur de Bretagne. Mère Marie-Amélie Fristel*⁵³, puis un ouvrage, *Amélie Fristel*, paru en 1968 sous la forme d'une bande dessinée dans la collection « Belles histoires

46. Les articles sont présentés par le père eudiste Gabriel Mallet postulateur de la cause. Le titre de vénérable précède celui de bienheureux (béatification) et de saint (canonisation). Concernant cet événement, on renvoie aux articles de *Ouest-France*, 17 mai, 19 mai et 6 juillet 1976.

47. Datée du 4 septembre. Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 321 J 76.

48. Aumônier du pensionnat de Choisy à Paramé.

49. *La Semaine religieuse du diocèse de Rennes*, article nécrologique du 25 septembre 1920.

50. Mention apposée sur le caveau familial à Bécherel.

51. Léopold Leroy est né à Caulnes le 18 juin 1899 et est décédé à Blois le 26 mars 1979.

52. Alice Leroy est décédée le 17 mars 1985 à Saint-Malo.

53. Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 321 J 25.

et belles vies » des éditions Fleurus⁵⁴. Elle a également compilé des souvenirs sur la vie de son oncle qui ont été déposés dans les archives de la congrégation⁵⁵. Quant à Marie Leroy (1873-1934), la dernière de la fratrie, elle fut tertiaire au sein de la communauté de Notre-Dame-des-Chênes et vécut auprès de son frère les dernières années de sa vie.

Claudia SACHET

Attachée de conservation du patrimoine
aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine

54. Les dessins sont signés Mixi-Bérel. Cette collection réunit des ouvrages pour la jeunesse.

55. Notes qui sont conservées principalement sous la cote 321 J 15 et qui ont servi à la rédaction de ce texte.